



Facture EDF trop élevée.

Par **BOBIC85**, le **02/11/2014** à **21:11**

bonjour,

Je viens ici pour essayer de trouver de l'aide ou des réponses.

D'octobre 2012 à juin 2013 EDF me demande une facture de 3.600 € pour un logement neuf et rénové. J'ai déjà payé plus de 1.150 € en prélèvements automatiques par mois et donc, c'est avec stupeur, que j'ai reçu cette lettre me demandant encore 2.400 €, ce que je ne peux bien entendu pas payer. Malgré tout, je me demande si vraiment il y a pas un souci car 3.600 € pour 10 mois d'occupation, c'est énorme non ? Depuis, ils m'ont envoyé, par le biais de untrum justicia, des lettres pour régler la somme mais je connais ce genre de société de recouvrement, bref. Puis ils m'ont envoyé un huissier avec une signification du tribunal me demandant de payer la somme mais l'huissier en question m'a dit : "Moi, je peux rien faire car c'est untrum justicia qui fait la demande."

Bien trop bizarre tout ça. Avez-vous des réponses svp ?
Merci.

Par **aguesseau**, le **02/11/2014** à **23:43**

bjr,

je vous conseille d'abord de vérifier si les index de compteur figurant sur vos factures sont cohérents avec l'index actuel de votre compteur électrique auquel vous devez avoir accès. apparemment vous étiez mensuralisé mais avec des estimations trop faibles. vous pouvez faire vérifier votre installation par un électricien.

cdt

Par **moisse**, le **03/11/2014** à **09:24**

Bonjour,

[citation] BIEN TROP BIZARRE TOUT SA avait vous des reponse svp merci .

[/citation]

Pour la consommation je ne sais pas.

Mais pour la procédure, rien de bizarre. Votre créancier ou son mandataire a déposé une demande d'ordonnance en injonction de payer auprès du tribunal, ici la juridiction de proximité je pense.

Attention donc au papier reçu par huissier, s'il s'agit de l'injonction vous disposez d'un mois pour y faire opposition.